



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.021
portant sur la

**Demande de subvention au titre du dispositif « EN SCENE » porté
par le Département du Loiret**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu le dispositif « En Scène »,

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024 de la ville d'Ingré, deux spectacles font partie du catalogue de spectacles proposés par le Département du Loiret. Pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants, le dispositif « En scène » prévoit une subvention de 40% de la dépense subventionnable. La subvention est calculée à partir du montant du cachet artistique hors frais annexes (transports, hébergement, restauration, affichage...).

La subvention sera majorée de 25 % si le spectacle prévoit une action de médiation (action visant à mettre en relation le public avec les œuvres afin d'améliorer l'accès à l'offre culturelle auprès des publics, souvent, éloignés de la culture).

Les deux projets concernés sont les spectacles Opération Lune et Sauve Mouton.

Ces projets sont éligibles aux dispositifs « En Scène ».

Article 2 : Le coût prévisionnel des deux projets est de 4 933 € TTC, dont 2 023,00 € TTC pour le spectacle Opération Lune et 2 910,00 € pour le spectacle Sauve Mouton.

X/4X DC.23.021

Cette décision regroupe deux demandes de subvention (une par spectacle) :

- Pour le spectacle Opération Lune, il est demandé une participation départementale de 760,00 €.
- Pour le spectacle Sauve Mouton, il est demandé une subvention de 1 292,00 €.

Le total des deux subventions s'élève à 2 052,00 €.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

SPECTACLE : OPERATION LUNE	Montant TTC	%
<u>DEPENSES :</u>		
<i>Dépense subventionnable :</i>		
Prestation de services (1 représentation jeune public)	1 900,00 €	94 %
<i>Autre dépense :</i>		
Déplacements	123,00 €	6%
Total dépenses :	<u>2 023,00 €</u>	100 %
<u>RESSOURCES</u>		
Billetterie	600,00 €	29,66 %
Autofinancement	663,00 €	32,77 %
Subvention dispositif « En Scène » (40% des dépenses subventionnables)	760,00 €	37,57 %
Total des ressources :	<u>2 023,00 €</u>	100 %

SPECTACLE : SAUVE MOUTON	Montant TTC	%
<u>DEPENSES :</u>		
<i>Dépense subventionnable :</i>		
Prestation de services (1 représentation jeune public)	2 584,00 €	89 %
<i>Autre dépense :</i>		
Déplacements	326,00 €	11%
Total dépenses :	<u>2 910,00 €</u>	100 %
<u>RESSOURCES</u>		
Billetterie	600,00 €	20,6 %
Autofinancement	1018,00 €	35 %
Subvention dispositif « En Scène » (40% des dépenses subventionnables) (25 % de majoration de la subvention)	1033,60 € 258,40 €	44,4 %
Total des ressources :	<u>2 910,00 €</u>	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le **13 AVR. 2023**



Le Maire,

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **13 AVR. 2023**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_23_021
Objet :	Demande de subvention au titre du dispositif « EN SCENE » porté par le Département du Loiret
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20230413-DC_23_021-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230413-DC_23_021-AR-1-1_0.xml	text/xml	959 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.23.021 - demande de subvention culture.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20230413-DC_23_021-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	344.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 avril 2023 à 16h10min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 avril 2023 à 16h11min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 avril 2023 à 16h13min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 avril 2023 à 16h13min13s	Reçu par le MI le 2023-04-13